



26 mai 2011

Circulaire*

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : Seuil d'application de l'allocation-logement

1. La présente circulaire a pour objet d'informer les fonctionnaires du niveau révisé du seuil d'application de l'allocation-logement à New York, que la Commission de la fonction publique internationale a approuvé avec effet au 1^{er} avril 2011, à savoir :

	<i>Seuil</i>
Fonctionnaire célibataire	31 %
Fonctionnaire avec charges de famille	28 %

2. Les dispositions régissant l'allocation-logement sont énoncées dans l'instruction administrative ST/AI/2000/16.

3. À l'avenir, toute modification du seuil d'application de l'allocation-logement sera annoncée sur iSeek. La présente circulaire est donc la dernière consacrée à cette question. Les seuils applicables à New York et ailleurs dans le monde seront affichés sur le site de la Commission de la fonction publique internationale (icsc.un.org).

* La présente circulaire, qui annule et remplace la circulaire ST/IC/2008/49 du 17 septembre 2008, restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

